

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trois avril deux mil dix-sept

L'an deux mil dix sept et le 3 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de Conseil de la mairie sous la présidence de Mr GROSSIN Jean, Maire.

Présents : M. GROSSIN Jean, Maire, Mmes : BERRIAU Laure, DAUTREPPE Marie-Bernadette, DUBREUIL Virginie, GUILBAUD Guylène, PONCET Nathalie, Mrs BRETHOMÉ Joseph, DUPE Frédéric, DUPE Raymond, JOLLY Benoit, JOLLY Claude, MARTINEAU Didier, MORNET Jean-Claude.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil vote la stabilité des taux d'imposition pour l'année 2017 :

- taxe d'habitation : 18,71 %
- taxe foncière (bâti) : 20,15 %
- taxe foncière (non bâti) : 45,14 %

VOTE DES TARIFS POUR LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

Pour 2017, le Conseil maintient la redevance assainissement collectif comme suit :

1 - Le montant de l'abonnement est fixé à 8,50 € par habitation

2 - Pour les résidences principales

Afin de tenir compte des différentes sources d'alimentation le conseil municipal décide d'appliquer un minimum de 25 m³ par personne.

Le montant assis sur le volume d'eau prélevé est fixé à 1,90 €/m³ pour les 25 premiers mètres cubes consommés par personne.

Le tarif pour les mètres cubes supplémentaires est fixé à 0,22 €/m³.

3 - Pour les résidences secondaires,

Afin de tenir compte des différentes sources d'alimentation, le conseil municipal décide d'appliquer un minimum de 75 m³ par habitation.

Le montant assis sur le volume d'eau prélevé est fixé à 1,90 €/m³ pour les 75 premiers mètres cubes consommés par habitation.

Le tarif pour les mètres cubes supplémentaires est fixé à 0,22 €/m³.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ST HILAIRE DE RIEZ CONCERNANT LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Le Conseil accepte la proposition de la commune de St Hilaire de Riez pour une mise à disposition d'un intervenant pour des animations musicales dans l'école "l'Oiseau Bleu" moyennant un remboursement par notre collectivité. 32 h de cours seront ainsi effectuées pour un coût horaire de 52,29 €. La Communauté de Communes du Pays de St Gilles-Croix-de-Vie aide financièrement à hauteur de 10 € par enfant, soit 1.090 €.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LE DEPLACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DE L'ATLANTIQUE

Le conseil accepte le déplacement de la ligne haute tension pendant les vacances de Pâques sur le parking de l'école.

SYDEV - REVISION DES STATUTS - EXTENSION DE PERIMETRE

Le conseil accepte la révision des statuts proposées par le Sydev.

CREATION D'EMPLOIS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL SUITE AUX CHANGEMENTS DES CADRES D'EMPLOIS

Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs avec les nouveaux intitulés des emplois.

En mairie, le 10 avril 2017
Le Maire, Jean GROSSIN